

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2023/011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 22 FEVRIER 2023

**DELIBERATION
AFFICHEE LE :**

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	7
VOTES POUR	7
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr HONORAT GUY Président

Syndic titulaire : LE FAOU Michel - DEVINE Marc - LIENS Charles

Excusée : PELISSIER Laurence

Syndic suppléant : OLIVIER Denis – Jean Pierre CAPELLO - CALVIERE Robert

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux février, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : AVENANT – CONVENTION FEADER OSIRIS RPAC040321CR0930039
=====

Le Président expose : suite au problème de délais de livraison des débitmètres, qui doivent être posés dans la cadre des Travaux de Modernisation des irrigations – Tranche 3 – commune de Cheval Blanc, l'ASCO du Cabedan Neuf a sollicité les services du FEADER (financier du projet avec l'Agence de l'Eau et le Conseil Département de Vaucluse) pour modifier le calendrier le projet.

Ces débitmètre sont objet du lot n° 2 du marché 2022-02 notifié à l'entreprise MICHELIER en novembre 2022. A ce jour le matériel n'est toujours pas réceptionné par l'entreprise MICHELIER.

Un avenant à la convention n° OSIRIS RPAC040321CR0930039 doit être signé afin de prolonger la durée de validité des subventions.

Le comité syndical doit autoriser le président, M. HONORAT Guy, à signer l'avenant.

Oui l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la proposition d'avenant à la convention, autorise le président à signer l'avenant et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le

ID : 084-298401712-20230222-2023_011-DE

Le syndic

Le Président

Mr HONORAT GUY



ASCO CANAL DU CABEDAN NEUF

425, Chemin du Pérusier

84300 LES TAILLADES